

Ce résumé a été préparé par un citoyen de Grenville-sur-la-Rouge qui a assisté à la rencontre. SOS GSLR le publie afin d'informer la population qui n'aurait pas assisté à celle-ci. Continuez de suivre le site www.sosgslr.ca; d'autres informations seront disponibles prochainement.

UNE RÉUNION D'INFORMATION AU SUJET DU PROJET DE LA MINE DE GRAPHITE DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Le samedi 28 octobre à 13h30, près de 200 citoyens se sont réunis pour assister à une réunion d'information, la première du genre à GSLR. Elle a été organisée et financée par 2 citoyens engagés envers la municipalité, MM. André Thérien et Normand Éthier, avec la grande collaboration de Jacqueline Richer, Carol Gratton et Jean-Marc Gratton afin de faire de l'évènement un succès. Le panel réunissait M. Steven Lauzier, chargé de projet du promoteur Canada Carbon, M. Ugo Lapointe, de « Coalition pour que le Québec ait meilleure mine », ainsi que Me Anne-Julie Asselin, avocate spécialisée en droit environnemental.

Canada Carbon – leur point de vue sur le projet

Le projet de l'exploitation se fera sur une vingtaine d'années, avec une carrière de marbre et une mine de graphite composée de 2 fosses à ciel ouvert. Le promoteur prévoit 4 dynamitages annuels, pour une extraction maximale de 499 tonnes quotidiennement.

Selon leurs études, le site ne contient pas de métaux pouvant contaminer l'environnement, et le pouvoir neutralisant du marbre permettra une gestion des eaux simplifiée.

Il reconnait qu'une coupe illégale d'érables a eu lieu (il y a actuellement une enquête de la CPTAQ à ce sujet), et que de l'exploration a eu lieu sur des terrains sans l'autorisation de leurs propriétaires.

Les enjeux d'un tel projet sont le camionnage (plus de 50 passages de camion sont prévus quotidiennement), le niveau sonore des activités minières, la qualité de l'air et celle de l'eau. D'après Canada Carbon, les études hydrologiques actuellement disponibles démontrent que les puits municipaux ne seront pas affectés. [Note du rédacteur : un tel projet nécessite environ 200 passages de camions quotidiennement].

Le projet nécessitera un investissement de 44 millions \$, et offrira une centaine d'emplois directs.

La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine

M. Ugo Lapointe a expliqué les 5 volets les plus critiques auxquels la population est exposée dans les projets miniers : les déchets miniers, les risques de contamination de l'eau et de l'air, les impacts sur la santé de la population et la qualité de vie (bruits, poussières, dynamitages et l'augmentation du trafic), les impacts sur la valeur foncière, les risques financiers du projet de la compagnie, et l'absence d'études d'impacts adéquates.

Les déchets miniers sont un défi technique très important, et seront le seul souvenir que le projet laissera quand son exploitation sera terminée. Il peut y avoir de 2 à 10 millions de tonnes de déchets accumulés à proximité du site. Ces résidus sont en terrain élevé, ce qui représente un risque additionnel pour les résidents et villégiateurs.

L'étude de rabattement hydrogéologique des eaux souterraines reste à faire, et il est prématuré d'affirmer que le projet n'aura pas d'impact sur les puits des villages de Grenville et de Calumet. Par ailleurs, il est dommage qu'aucune étude d'impact n'ait été effectuée concernant la centaine de puits des citoyens résidant près de la mine. Les risques de contamination de la nappe phréatique par ruissellement sont réels.

Au niveau économique, la valeur boursière de l'entreprise a chuté de 50% dans la dernière année et sa dette nette est de plusieurs millions de dollars, même en tenant compte des crédits d'impôt importants à venir. Les études démontrent qu'il y a une corrélation entre le risque financier et la capacité de l'entreprise à protéger l'environnement, surtout si la position financière du promoteur est faible.

La valeur foncière des maisons près de la mine s'élève à plus de 13 millions \$, et est déjà grandement affectée par le projet de la mine.

M. Lapointe se dit très préoccupé par le fait que le promoteur n'ait pas conclu des ententes avec tous les propriétaires de terrain qui seront utilisés par le projet. Le site proposé prévoit des activités sur des terrains dont les propriétaires sont contre le projet.

Les normes environnementales en vigueur datent d'une autre époque et ne sont pas suffisantes pour protéger suffisamment la population. Selon Ugo Lapointe, la réserve financière d'environ 1 million \$ est nettement insuffisante pour restaurer le site.

Le promoteur prétend que la production quotidienne sera de 499 tonnes, alors que le seuil pour une étude du BAPE est de 500 tonnes. Selon M. Lapointe, ce projet devrait passer par le processus du BAPE, que l'on soit pour ou contre le projet. « C'est une grosse déception que le promoteur ne s'engage pas davantage auprès de la population », a-t-il souligné.

<u>L'intervention de Me Asselin, avocate en droit de l'environnement</u>

Il y a actuellement de nombreux recours légaux de la population contre des projets miniers et industriels. Même si ces entreprises respectent les normes en vigueur, ils sont imputables et peuvent être condamnées si l'impact sur les citoyens est négatif. La cause des citoyens de Limoilou contre Ciment St-Laurent a fait jurisprudence en ce sens.

[Note du rédacteur : un recours collectif contre Colacem Canada par des citoyens du chemin Kilmar a été autorisé. Les impacts du bruit et de la poussière pour la période de 2008 à 2015 font partie de l'objet du recours.]

Une étude du BAPE (Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement) est essentielle pour protéger les intérêts de la population, et s'assurer que le promoteur s'engage à respecter l'environnement. Dans un premier temps, cette démarche permet de récolter les questions et les craintes de la population. Par la suite, le BAPE émet des recommandations pour établir les conditions auxquelles le promoteur doit s'engager.

Selon Me Asselin, il est important que la population documente dès maintenant la situation actuelle, en photographiant le solage de leur maison et leur environnement, en prenant des échantillons d'eau, en enregistrant le bruit ambiant, etc. Les troubles de voisinage sont un enjeu important.

Des inquiétudes et une période de questions... parfois sans réponse

Les citoyens ont été nombreux à se présenter au micro, et à exprimer leurs nombreuses préoccupations. La période de questions, prévue pour une période d'une heure, a duré près de 2 heures.

Un cultivateur a parlé de ses terres, et s'est dit déçu et fâché du promoteur qui prévoit affecter une partie de ses terres. Il a demandé une rencontre avec M. Lauzier depuis longtemps, sans suivi de sa part.

Une résidente a mentionné qu'il était interdit de mettre des résidus miniers sur un terrain où la nappe phréatique est de classe 1, c'est-à-dire un aquifère fermé et M. Lauzier n'était pas au courant de cette réglementation.

Un citoyen, qui est « ni pour ni contre » la mine, et qui fait partie de l'équipe sortante du conseil de ville, a dit regretter que le promoteur n'ait pas présenté des données financières sur le projet. De plus, étant donné que le projet ne va pas démarrer avant 2021, il trouve prématuré que la population s'inquiète dès maintenant. Sur ce point, M. Lapointe a mentionné qu'au contraire, la population doit s'en occuper tout de suite.

Une résidente est allée visiter le site minier de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. C'est actuellement la seule mine de graphite en exploitation au Québec. Selon une représentante de la municipalité, la municipalité ne s'est pas développée davantage depuis que la mine est entrée en exploitation, qu'il y a des impacts sur les puits, que le bruit est une nuisance et qu'il y a beaucoup de maisons à vendre. La population n'a pratiquement pas augmenté depuis 28 ans que la mine existe, qu'il y a eu 3 propriétaires différents de la mine et que celle-ci est à s'agrandir vers le village plutôt que de cesser ses activités tel que prévu il y a quelques années.

Un résident habitant tout près du site projeté a relevé des omissions importantes à la présentation de M. Lauzier. Il a mentionné que selon le site internet du promoteur, le graphite sera destiné aux armements militaires et aux centrales nucléaires. De plus, il a rappelé que dans le processus de traitement, un site de flottaison va impliquer l'ajout de kérosène en grande quantité. Il a rappelé qu'en 2008, Canada Carbon, opérant sous le nom Bolero Ressources à l'époque, ne pouvait pas rencontrer certaines de ses obligations financières, et a payé certains de ses créditeurs avec l'émission d'actions (voir le communiqué du ler décembre 2008 sur www.sedar.com).

Une citoyenne résidant au lac McGillivray a mentionné qu'elle vit déjà des impacts suite aux forages, son puits ayant été contaminé. Son puits est en activité depuis 20 ans, et a toujours été en parfait état.

Plusieurs citoyens ont demandé au promoteur de s'engager dès maintenant à suivre le processus du BAPE, et M. Lauzier a refusé à s'y engager.

Nos experts ont souligné l'importance d'une mobilisation citoyenne avec leur conseil municipal pour se faire entendre afin d'obtenir une étude d'impact environnementale détaillée.

M. Lapointe a demandé à M. Lauzier si les données présentées dans les rapports avaient été présentées au Ministère de l'Environnement, et M. Lauzier a répondu par la négative. M. Lapointe et Me Asselin ont réitéré l'importance que ce projet passe par le processus du BAPE.

Dans un climat respectueux, cette rencontre a permis d'exprimer plusieurs points de vue et permis de saisir l'importance des impacts qu'un tel projet peut avoir sur une communauté.

Nous remercions les nombreux citoyens qui ont assisté à la rencontre, et pour leurs généreux dons.

-30-

SOURCE: SOS GSLR

TEL: 1.514.660.2002